



10 nouveaux établissements d'hébergement touristique ont reçu l'Ecolabel européen

lundi 19 novembre 2018, par [lpe](#)

Dans le cadre du colloque du tourisme durable qui s'est tenu le 15 novembre à Bordeaux, Sandrine Derville, vice-présidente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge du Tourisme, a présenté les priorités du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, et a remis des diplômes aux 10 nouveaux hébergeurs touristiques lauréats de l'Ecolabel européen.

Depuis 4 ans, la Région Nouvelle-Aquitaine se positionne en tête des régions en comptant le plus grand nombre d'hébergements certifiés Ecolabel européen.

Depuis plusieurs années, ADEME, AFNOR et la Région Nouvelle-Aquitaine s'associent pour aider les hébergeurs de Nouvelle-Aquitaine qui souhaitent mettre en place une démarche Ecolabel européen Hébergement touristique. **La région compte aujourd'hui 82 hébergements certifiés.**

Les nouveaux labellisés :

- Camping Domaine de la forge à la Teste de Buch (33)
- Camping Yelloh Village les grands Pins à Lacanau (33)
- Domaine terre Jor à Saint-Léon-sur-Vézère (24)
- Manoir du Chambon à Montignac (24)
- Village vacances CEVEO à Carcans (33)
- Villa Tiki Surf lodge à Vieux Boucau (40)
- Gîte Maine du Tilleul à Nieuil (16)
- Gîte Domaine de Mandrin à Madrange (19)
- Gîte de l'Ecurie à Moncoutant (79)
- Parc résidentiel de loisirs l'Airial du Seignanx (40)

Créé en 2003, l'Ecolabel Européen Services d'hébergement touristique a été adopté par un nombre croissant d'établissements en France et en Europe. Les services de camping sont également de plus en plus nombreux être labellisés Ecolabel Européen depuis 2005.

En apposant le label écologique européen, ces établissements touristiques affichent les engagements suivants :

- faible consommation d'énergie
- faible consommation d'eau
- faible production de déchets
- utilisation de sources d'énergie renouvelables et de substances moins nocives pour l'environnement
- communication et éducation des clients en matière d'environnement.

Ils répondent à des critères stricts décrits dans des cahiers des charges communs à tous les pays de l'Union Européenne. (Source Afnor).